

BURKINA FASO



« Sécurité et développement économique et social pour une prospérité partagée et durable dans le Sahel »

PROGRAMME D'URGENCE POUR LE SAHEL AU BURKINA FASO (PUS-BF)

(2017-2020)



DOCUMENT FINAL

Juin 2017

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES	ii
INTRODUCTION	2
I. CONTEXTE	2
1.1. Situation sécuritaire	2
1.2. Situation socio-économique	3
1.3. Gouvernance administrative et locale	5
1.4. Défis à relever	5
1.5. Objectifs supérieurs auxquels contribue le programme	6
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME	7
2.1. Objectifs de développement du programme	7
2.2. Composantes du programme	8
2.3. Zone d'intervention et bénéficiaires du programme	15
2.4. Coût et modalités de financement du programme	17
2.5. Principes directeurs	18
2.6. Synergies d'actions entre le PUS-BF et les Projets et programmes dans le Sahel	19
III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	20
3.1. Arrangements institutionnels	20
3.2. Modalités de gestion pratique et mesures d'accompagnement	23
3.3. Suivi-évaluation	27
ANNEXES	A

SIGLES ET ABBREVIATIONS

COS	: Conseil d'Orientation Stratégique
COSUP	: Comité de Supervision
CS	: Comité de Suivi
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCMEF	: Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGDT	: Direction Générale du Développement Territorial
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPN	: Direction Générale de la Police Nationale
DGSI	: Direction générale de la Sécurité Intérieure
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EMGN	: Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PUS-BF	: Programme d'Urgence pour le Sahel - Burkina Faso
SNSI	: Stratégie Nationale de la Sécurité Intérieure

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

Tableau 1 : Coûts des composantes du programme en milliards de francs CFA	18
Tableau 2: Cohérence du Programme avec les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus du PNDES	A
Tableau 3 : Cadre logique agrégé du programme	C
Tableau 4 : Programme d'activités d'urgence 2017	G
Tableau 5 : Programme d'actions prioritaires 2018-2020 par ministère	S
Tableau 6 : Simulation pour le traitement des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) avec le délai d'urgence pour la publicité . Scénario 1 : Sans plainte	V
Tableau 7 : Simulation pour le traitement des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) avec le délai d'urgence pour la publicité . Scénario 2 : Avec plainte	V
Figure 1 : Organigramme de l'Unité de Coordination du Programme	23
Carte 1 : Zones du Programme d'Urgence pour le Sahel – Burkina Faso	16

INTRODUCTION

Longtemps considéré comme une menace extérieure au continent africain, le terrorisme constitue, de nos jours, l'une des principales préoccupations des Etats africains notamment pour ceux de l'Afrique Sub-saharienne. En effet, l'Afrique de l'Ouest a connu ces dernières années une prolifération de groupes terroristes très actifs qui perpètrent des attaques dans plusieurs pays.

La multiplication des groupes terroristes a été favorisée essentiellement par le développement des conflits armés et les crises politiques sur le continent africain. Cette situation met à nu la faiblesse des Etats de la sous-région pour combattre efficacement le phénomène, du fait de la porosité des frontières de plusieurs pays, la modicité des ressources des Etats et la vulnérabilité des populations. Cela se traduit par la prolifération des activités criminelles des groupes terroristes un peu partout dans cette zone.

Le Burkina Faso n'en est pas épargné. En témoignent la trentaine d'attaques à caractère terroriste subies par le pays depuis 2015. Pour venir à bout de ce fléau dont l'une des causes est la vulnérabilité des populations, le Gouvernement burkinabè affiche une réelle détermination politique un engagement au niveau des actions. La formulation et la mise en œuvre d'un **programme d'urgence pour le Sahel ou PUS-BF** s'inscrit dans cette dynamique. Elle se veut une réponse suivant une approche globale au problème de l'insécurité dans la Région du Sahel.

Le présent document de projet du programme est structuré autour de trois (03) parties que sont: (i) le contexte, (ii) la description du programme et (iii) les dispositions de mise en œuvre du programme.

I. CONTEXTE

1.1. Situation sécuritaire

Le souci d'assurer la sécurité des institutions, des personnes et des biens a toujours été une préoccupation de l'État burkinabè depuis son accession à l'indépendance en 1960. Ce faisant, des dispositifs sécuritaires et organisationnels des forces de défense et de sécurité mis en place ont permis de faire face aux problèmes d'insécurité, en ce sens qu'ils ont permis d'instaurer un climat sécuritaire relativement acceptable.

Toutefois, de nos jours, ce climat sécuritaire est mis à rude épreuve au regard de la recrudescence et de la multiplicité des formes de criminalité incluant des actes de terrorisme perpétrés au Burkina Faso.

En effet, longtemps épargné des attaques terroristes, le Burkina Faso est depuis le 4 avril 2015, sous la menace des groupes terroristes. Selon les statistiques, de 2015 à nos jours, le pays a

connu au total trente-trois (33) attaques terroristes ou agressions de nature terroriste revendiquées essentiellement par des mouvements terroristes. Ces attaques, qui ont causé une cinquantaine de morts dont vingt et sept (27) éléments des forces de défense et de sécurité, se sont accentuées à partir de l'année 2016 notamment dans la Région du Sahel.

Aussi, la situation sécuritaire dans le Sahel s'est-elle profondément détériorée faisant ainsi des zones frontalières des espaces où se cristallisent des menaces pour la sécurité et le développement durable du Burkina Faso et ses pays limitrophes. La prolifération des armes, l'extrémisme religieux, le trafic de drogues dures, la contrebande, les conflits non résolus dans la sous-région, la présence de groupes armés terroristes et de réseaux criminels n'ont fait qu'amplifier ce phénomène.

Par ailleurs, il est admis que l'une des causes de cette insécurité au Sahel est liée à des préoccupations d'ordre socio-économiques non satisfaites des populations, créant ainsi un terreau fertile pour le terrorisme. En témoignent les multiples préoccupations soulevées lors des différentes tournées ministérielles dans la zone. Ainsi, les facteurs socio-économiques tels que l'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté, le désœuvrement des jeunes et l'endoctrinement, ont contribué d'une manière ou d'une autre au développement de ces groupes dans la région.

A cela s'ajoutent la porosité des frontières, l'enclavement interne et externe de la zone et la faiblesse significative des capacités d'actions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette situation constitue une grande préoccupation pour le peuple Burkinabè dans son ensemble et le Gouvernement en particulier et ce, d'autant plus que ce phénomène de type nouveau menace la paix, la sécurité et la stabilité et partant, le développement du pays.

1.2. Situation socio-économique

La situation socio-économique sera traitée autour de deux (02) points essentiels, à savoir la situation économique et la situation sociale.

1.2.1. Situation économique

L'examen synthétique de la situation économique du Sahel peut se faire à travers une appréciation de la dynamique des secteurs de production et de soutien à la production.

Dans le domaine de la production, l'économie régionale est dominée par l'élevage qui constitue la principale activité et la première source de revenus pour les populations, avec un cheptel dominé par les bovins (21%), suivis des ovins (17%) et des caprins (14%) et des possibilités de transformation (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, produits carnés, beurre, fromage, etc.). L'agriculture (culture vivrière et culture de rente) se positionne en deuxième place avec un potentiel exploitable estimé à 950 300 ha, soit 26% de la superficie de la région, apte à la production du mil et/ou du sorgho et l'existence de possibilités au niveau des cultures

maraîchères et de contre saison grâce à l'existence de bas-fonds, mares et barrages aménageables. A côté de ces deux domaines qui occupent la majorité de la population active, s'exercent d'autres activités économiques dans les secteurs des mines (en plein boom adressant une forte demande en biens et services locaux), de l'artisanat, de l'industrie, de la chasse, de la pêche et du tourisme.

En dépit des atouts dont elle dispose, la région du Sahel demeure affectée par diverses contraintes ou difficultés qui minent son développement, à savoir : la faible productivité de l'élevage et la faible transformation de ses produits ; les faibles rendements des spéculations agricoles imputables aux pratiques culturales de types traditionnels ; le sous équipement et l'insuffisance des capacités techniques des acteurs ; l'irrégularité et l'arrêt précoce des pluies y compris leur mauvaise répartition spatiotemporelle ; les retombées mitigées de l'exploitation minière au plan économique et social.

Au niveau des secteurs de soutien à la production, il est admis que la qualité de l'existant conditionne l'efficacité du système productif régional. A ce niveau, on note plusieurs domaines dont les infrastructures routières, l'activité commerciale, l'énergie, les postes et télécommunications. En effet, la région du Sahel est drainée par un réseau routier assez important d'une longueur totale de 1 489,474 km de routes (en 2008), toutes classes confondues. En outre, l'exportation vers les pays côtiers offre des opportunités de développement des produits d'élevage. La région dispose également de potentialités en matière d'énergie solaire (abondance de soleil). L'eau constitue également un atout pour l'élevage, la biodiversité et le tourisme. De même, on note l'existence de quelques institutions financières bancaires. Par ailleurs, la couverture en postes et télécommunications est jugée acceptable.

Cependant, plusieurs contraintes entravent le plein fonctionnement des leviers de la croissance au niveau régional, parmi lesquelles : l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures routières, la vétusté des moyens de transport, l'insuffisance des retenues d'eau et le mauvais entretien de l'existant, la faible organisation des vendeurs de bétails et de sous-produits agro-industriels (SPAI), la faible capacité des acteurs, l'insuffisance de marchés modernes dans les chefs-lieux de communes, le coût élevé de l'énergie, son insuffisance et son instabilité, la faiblesse de l'offre bancaire et les difficultés d'accès aux crédits bancaires. Par ailleurs, on note une faiblesse de la gouvernance d'entreprise au niveau local. Ces nombreuses difficultés constituent un frein à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

1.2.2. Situation sociale

Sur le plan social, le Sahel a fait des progrès significatifs en matière d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base. Ces progrès constituent des atouts clés pour la consolidation des acquis.

Ainsi, dans le domaine de la Santé, les atouts portent sur l'existence d'un (01) Centre hospitalier régional à Dori, trois (03) Centres médicaux avec antenne chirurgicale (Djibo, Gorom-Gorom et

Sebba), quatre-vingt-cinq (85) CSPS et deux (02) dispensaires isolés. 95,3% des CSPS remplissent la norme minimale en personnel contre 86,1% au plan national. Pour ce qui est du système éducatif, la région dispose d'infrastructures concernant les quatre niveaux d'enseignement : le pré-scolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire et une école de formation professionnelle (ENEP-Dori). Au niveau de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, des actions sont en cours et méritent d'être consolidées.

En dépit de ces atouts, des contraintes et insuffisances demeurent à plusieurs niveaux : faible couverture sanitaire (le rayon moyen d'action théorique est de 11,4 km contre 6,5 km au niveau national, le ratio habitant/CSPC est de 13 740 contre 9 759 au plan national en 2013) ; faible taux de scolarisation (43,5% en 2013 contre 81,3% au niveau national) ; un fort indice synthétique de fécondité (7,1 enfants par femme contre 6,2 pour la moyenne nationale) et un taux de croissance démographique de 3,12%, supérieur à la moyenne nationale qui est de 3,10%. Par ailleurs, la problématique de l'accès à l'eau constitue une problématique existentielle forte dans la région du Sahel et commande l'urgence d'agir.

1.3 Gouvernance administrative et locale

La Région du Sahel compte quatre provinces (le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yagha), vingt-six (26) départements et six cent cinquante (650) villages. Elle compte en outre, quatre (04) communes urbaines et vingt-deux (22) communes rurales. Cette région est caractérisée par la faiblesse de la gouvernance locale et administrative.

Les principaux facteurs qui limitent la performance de la gouvernance locale et administrative au Sahel sont essentiellement l'insuffisance de moyens financiers, des infrastructures et d'équipements, l'insuffisance d'expérience en matière de conduite des affaires locales et les difficultés dans la mobilisation des ressources humaines compétentes pour la mise en œuvre des différentes actions de développement.

Cependant, la gestion du développement local et régional suppose un système de gouvernance structuré et efficace, où les rôles des acteurs sont clairement définis et sous-tendus par les principes de la bonne gouvernance (transparence, participation des autres acteurs, démocratie etc.) surtout dans un contexte marqué par la détérioration du contexte sécuritaire.

1.4. Défis à relever

Les défis de développement à relever dans la Région du Sahel sont immenses et multisectoriels. L'analyse ci-dessus des problèmes de développement de la Région du Sahel autour du binôme sécurité et développement révèle au moins trois défis majeurs à prendre en charge pour amorcer une véritable dynamique de progrès. Ces défis portent notamment sur : (i) le renforcement de la résilience des populations ; (ii) l'anticipation, la prévention des difficultés et la sécurisation du

territoire régional et enfin (iii) l'amélioration de la gouvernance publique dans la zone du programme.

1.4.1. Du renforcement de la résilience des populations

L'extrême vulnérabilité des populations du Sahel se présente comme une source de désespoir desdites populations et constitue de ce fait une tentation élevée d'adhésion des jeunes aux mouvements terroristes ou assimilés. Pour inverser les tendances défavorables actuelles, il y a lieu d'intensifier les interventions au niveau des différents secteurs prioritaires de développement socio-économique, en vue de renforcer la résilience des populations du Sahel.

1.4.2. De l'anticipation, de la prévention des difficultés et de la sécurisation du territoire régional

L'amélioration des conditions de vie des populations et le développement économique sont indissociables de l'effectivité de la sécurité publique régionale. En effet, cette amélioration est tributaire du progrès économique qui est lui-même conditionné en partie par un environnement sécurisé et attrayant permettant de créer et distribuer la richesse grâce à la libre circulation des personnes, des biens et des services. Pour y parvenir, l'anticipation des événements et la prévention des difficultés se présentent comme un des défis majeurs à relever dans le Sahel.

1.4.3. De l'amélioration de la gouvernance publique

La qualité de la gouvernance publique est fondamentale pour garantir le succès de l'action de l'Etat au niveau déconcentré et celle des collectivités territoriales. En effet, pour apporter une meilleure réponse aux attentes des populations, il est nécessaire que les instances ou dispositifs d'administration, de coordination, d'animation et de pilotage de l'action publique soient fonctionnels au niveau de tous les échelons territoriaux. La gouvernance publique doit contribuer à une meilleure articulation entre les impératifs de sécurisation et les priorités de développement économique et social dans le Sahel.

1.5. Objectifs supérieurs auxquels contribue le programme

La formulation et la mise en œuvre d'un ***Programme d'urgence pour le Sahel – Burkina Faso ou PUS-BF par le Gouvernement*** se veut une réponse suivant une approche globale au problème de la sécurité dans la Région du Sahel. Il trouve son fondement plusieurs documents de références dont le Plan national de développement économique et social (PNDES), la loi relative à la sécurité intérieure et sa stratégie nationale de la sécurité intérieure (SNSI) ainsi que les politiques sectorielles des secteurs sociaux de base.

Dans le PNDES, la problématique de la sécurité occupe une place prépondérante manifestée dans son axe 1 : « réformer les institutions et moderniser l'administration », notamment l'objectif stratégique « promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative » avec pour effet attendu associé que la sécurité, la protection civile et la défense soient renforcées.

Par ailleurs, un accent est mis sur le développement socio-économique dans l'axe 2 « développer le capital humain » qui vise entre autres objectifs stratégiques : (i) promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique, (ii) accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie, (iii) promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes et (iv) améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité. Un tableau de cohérence du programme avec les axes stratégiques du PNDES est en annexe du présent document.

S'agissant de la loi n° 032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure, son article 2 précise que la sécurité intérieure a pour objet : (i) d'assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) de veiller à la sûreté des institutions de l'Etat et (iii) de veiller au respect des lois et au maintien de la paix et de l'ordre publics.

Quant aux politiques sectorielles, on peut noter essentiellement celles sur l'éducation nationale, la santé, l'eau potable et assainissement, l'énergie, l'emploi, etc.

En somme, le PUS-BF qui vise essentiellement l'amélioration des conditions de vie des populations de la région du Sahel s'intègre harmonieusement dans les référentiels de planification du Burkina Faso.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Cette partie décrit : (i) les objectifs du programme, (ii) les composantes, (iii) la zone d'intervention et les bénéficiaires, (iv) le coût estimatif et les modalités de financement , (v) les principes directeurs et (vi) les fondements.

2.1. Objectifs de développement du programme

Les objectifs de développement du programme se déclinent en objectif global et en objectifs spécifiques.

2.1.1. Objectif global

Le programme d'urgence a pour objectif de **contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans la Région du Sahel.**

2.1.2. Objectifs Spécifiques

L'atteinte de l'objectif global passe par trois (03) objectifs spécifiques qui sont :

- améliorer l'accès aux services sociaux de base et accroître la résilience des populations notamment les jeunes et les femmes ;
- renforcer la sécurité des populations et de leurs biens ;
- améliorer la gouvernance administrative et locale.

2.2. Composantes du programme

Le programme comporte quatre (04) composantes : (1) la composante **socio-économique**, (2) la composante **gouvernance administrative et locale**, (3) la composante **sécurité publique** et (4) la composante **gestion du programme et appui institutionnel**.

2.2.1. Composante I : socio-économique

La composante socio-économique vise à lutter contre la pauvreté, à travers le renforcement de la résilience économique des populations et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement).

Elle comprend quatre (04) sous composantes : « *infrastructures sociales de base* », « *infrastructures de soutien* », « *création d'emplois et appuis aux initiatives des jeunes et des femmes* » et « *infrastructures et équipements marchands* ».

Sous-composante 1 : Infrastructures sociales de base

Les objectifs poursuivis par cette sous-composante sont : (i) accroître l'offre éducative dans tous les ordres d'enseignement; (ii) accroître l'offre sanitaire ; (iii) améliorer la qualité des prestations sanitaires et (iv) accroître l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement

Pour ce faire, les actions suivantes seront engagées dans les sous-composantes :

- ✓ la construction et la réhabilitation d'écoles, de lycées et collèges ;
- ✓ la viabilisation du site du Centre universitaire polytechnique (CUP) de Dori
- ✓ la construction et l'équipement de CSPS ;
- ✓ la normalisation et l'équipement des CMA ;
- ✓ l'acquisition d'ambulances ;

- ✓ le renforcement des centres de santé en personnel ;
- ✓ la réalisation/ réhabilitation de forages ;
- ✓ la réalisation/extension des AEPS ;
- ✓ la réalisation de latrines (familiales, publiques) et de puisards.

Sous-composante 2 : Infrastructures de soutien

Ces infrastructures de soutien concernent les domaines ci-après : routes, énergie et Technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'accessibilité des différentes zones de la région reste difficile en raison du mauvais état des routes et pistes. Le désenclavement interne et externe de la région devra permettre d'améliorer l'activité économique et les initiatives de création de richesses.

En ce qui concerne l'énergie, en dépit des efforts fournis, la question de l'électricité constitue un des défis au niveau de la région. L'offre et l'accessibilité à l'énergie reste faible comparativement aux autres régions du Burkina.

Pour le cas des TIC, l'urgence concerne la réduction de la fracture numérique aussi bien nationale qu'inter-régionale. En effet, celle du Sahel mérite une accentuation des efforts pour permettre un accès à la large bande et une meilleure couverture téléphonique. Ainsi, le déploiement de la fibre optique dans la région du Sahel conjugué au service universel de l'accès aux TIC devra constituer un vecteur de transformation structurelle de l'économie locale.

L'objectif poursuivi par cette sous-composante est d'accroître et d'améliorer le réseau routier de la région, d'améliorer l'offre et l'accès à l'énergie et aux TIC.

Dans ce cadre, il est prévu :

- l'aménagement des voiries, la réalisation et la réhabilitation de pistes rurales;
- le raccordement électrique des localités au réseau national ;
- le raccordement électrique des localités au système hybride PV ou Diesel ;
- la construction de centrales solaires ;
- la construction d'un réseau métropolitain en fibre optique dans le cadre du projet de mise en place d'une infrastructure Cloud ;
- l'installation d'une station satellitaire terrienne 03B à Dori pour l'amélioration de la connectivité dans le cadre du projet d'appui au développement des TIC (BKF/021) ;
- la mise en place d'un réseau fibre optique au Sahel (Tronçons du Backbone National).

Sous-composante 3 : Création d'emplois et appuis aux initiatives des jeunes et des femmes

Le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes de la région constituent un terreau fertile au banditisme et au terrorisme. En dépit des efforts faits par l'Etat et ses partenaires, les jeunes et les femmes de la Région du Sahel devront être accompagnés dans les divers domaines d'activités de production à même de promouvoir l'auto-emploi.

Dans ce sens, les objectifs qui seront poursuivis dans cette sous-composante sont :

- ✓ lutter contre le chômage des jeunes et des femmes par la création d'emplois ;
- ✓ accompagner la mise en place des unités de transformation en faveur des jeunes et des femmes.

Les actions suivantes seront entreprises :

- la formation des jeunes et femmes dans la gestion des micro-entreprises ;
- l'octroi de crédits pour le financement des micro-entreprises ;
- la construction d'infrastructures au profit des jeunes et des femmes ;
- la formation des jeunes en entrepreneuriat agricole ;
- le recrutement et la formation des jeunes à la conduite polyvalente d'engins lourds des mines et des BTP ;
- le recrutement des jeunes pour la réalisation d'activités HIMO.

Sous-composante 4 : Infrastructures et équipements marchands

L'existence d'infrastructures de soutien aux activités socioéconomiques en quantité et en qualité suffisante est indispensable pour la valorisation et l'exploitation optimale des potentialités de la Région du Sahel. De ce fait, la faiblesse actuelle des infrastructures et équipements marchands dans le Sahel ne favorise pas la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques nécessaires au développement local.

Dans la région du Sahel, les infrastructures sportives existantes ne sont pas en quantité et qualité suffisantes au regard des besoins pressants des pratiquants et de l'objectif visé qui est d'encourager une véritable pratique en masse. En ce qui concerne les loisirs au niveau du Sahel, il y a un besoin de construction, de modernisation et de réhabilitation des infrastructures en vue de satisfaire les pratiquants et de répondre aux divers besoins exprimés.

Les objectifs poursuivis dans cette sous-composante sont : (i) accroître les infrastructures d'appui à la production animale; (ii) accroître les infrastructures d'appui à la production agricole, (iii) augmenter les capacités infrastructurelles des marchés communaux et (iv) accroître les infrastructures sportives et de loisirs dans la Région .

Dans ce sens, les actions porteront sur :

- ✓ la construction/réhabilitation d'abattoirs et de parcs de vaccination ;
- ✓ la construction d'aires d'abattage ;

- ✓ la construction de marchés dans différentes communes ;
- ✓ la réalisation de boulis ;
- ✓ la réalisation/réhabilitation de barrages ;
- ✓ la construction de deux aires de séchage et de battage de riz ;
- ✓ la réalisation de magasins de stockage ;
- ✓ la construction de stades, de plateaux sportifs, d'une piste hippique, etc.

2.2.2. Composante II : Gouvernance administrative et locale

Les principaux facteurs qui limitent la performance de la gouvernance administrative et locale au Sahel sont essentiellement l'insuffisance de moyens financiers, d'infrastructures et d'équipements, l'insuffisance d'expérience en matière de conduite des affaires locales et les difficultés dans la mobilisation des ressources humaines compétentes pour la mise en œuvre des différentes actions de développement.

L'objectif de cette composante est de remédier à ces insuffisances en renforçant la gouvernance administrative et locale par un appui aux acteurs déconcentrés et locaux pour une meilleure administration du territoire et une gestion efficace du développement local.

Elle comprend trois (03) sous-composantes : « *renforcement des capacités des chefs des circonscriptions administratives* », « *appui à la tenue régulière des cadres de concertation* » et « *coopération frontalière, état civil et contrôle des migrations* ».

Sous-composante 1 : Renforcement des capacités des chefs des circonscriptions administratives

La sous-composante «renforcement des capacités des chefs des circonscriptions administratives » vise à améliorer les conditions de travail des chefs de circonscriptions administratives pour plus d'efficacité dans la fourniture des services publics aux populations.

Pour ce faire, il sera entrepris les actions suivantes :

- ✓ la construction/réhabilitation des bureaux de préfectures ;
- ✓ la construction/réhabilitation des résidences des préfets ;
- ✓ la construction des résidences des SG de provinces ;
- ✓ la dotation des chefs de circonscriptions administratives en kits informatiques ;
- ✓ l'acquisition et la dotation des chefs de circonscriptions en matériels roulants 4 roues et 2 roues.

Sous-composante 2 : Appui au renforcement de la concertation

Cette sous-composante vise à dynamiser les cadres de concertation au niveau régional, provincial et communal en vue de permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux du

développement local en vue de les rendre aptes à prendre en charge leurs missions. Il s'agira d'appuyer les organisations de la société civile pour le renforcement de leurs capacités d'intervention par un ensemble d'activités de renforcement des capacités et des actions de communication sur les thèmes des concertations qui seront organisés.

Afin d'assurer l'atteinte des résultats, il est prévu :

- des appuis à la tenue des cadres de concertation au niveau régional, provincial et communal ;
- des actions de communications entreprises avec l'implication des OSC et des leaders d'opinion.

Sous-composante 3 : Etat civil et contrôle des migrations

Elle vise à apporter des appuis d'une part aux collectivités territoriales pour la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil, et d'autre part aux services de sécurité pour le suivi régulier des flux migratoires dans leurs territoires.

Les objectifs visés dans cette sous-composante sont : (i) renforcer les capacités des structures déconcentrées et locales en charge de l'état civil et (ii) améliorer le contrôle de l'état civil et des flux de migration.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures ou actions prévues sont :

- ✓ l'acquisition du mobilier de bureau (armoires, chaises, etc) pour les services d'Etat civil et les Tribunaux Départementaux (TD) ;
- ✓ l'acquisition d'ordinateurs et d'imprimantes pour les services d'état civil et les TD de la région du Sahel ;
- ✓ l'acquisition de consommables informatiques pour les structures ;
- ✓ l'acquisition de logiciels pour l'Etat Civil et la formation des agents sur ces logiciels.

2.2.3. Composante III : Sécurité et défense publiques

Le Burkina Faso, longtemps épargné des attaques terroristes, est depuis le 4 avril 2015, sous la menace des groupes terroristes avec des attaques terroristes de plus en plus récurrentes depuis 2016, notamment dans la Région du Sahel.

L'objectif de la composante est de renforcer la sécurité des institutions, des personnes et de leurs biens. Elle comprend quatre (04) sous-composantes : «*infrastructures sécuritaires*», «*équipements et matériels*», «*ressources humaines et formation*» et «*participation citoyenne à la sécurité* ».

Sous-composante 1 : Infrastructures sécuritaires

En matière d'infrastructures sécuritaires, la région reste caractérisée par une insuffisance marquée des unités et sous-unités de sécurité. Les bâtiments existants sont dans un état de délabrement avancé. En effet, la majorité des postes de commissariat et de postes de gendarmerie sont à réfectionner. Des communes restent sans infrastructures de sécurité alors que l'insécurité est grandissante.

L'objectif de cette sous-composante est d'assurer un meilleur maillage sécuritaire à travers l'accroissement et l'amélioration des infrastructures de sécurité.

A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :

- la construction de bâtiments au profit de la police nationale ;
- la construction de bâtiments au profit de la gendarmerie nationale ;
- la construction et l'électrification de logements au profit de la gendarmerie ;
- la construction et l'électrification de logements au profit de la police nationale ;
- la construction/reconstruction de clôtures ;
- la réhabilitation de brigades de gendarmerie et de postes de police.

Sous-composante 2 : Equipements et matériels

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, en plus des infrastructures, la disponibilité de matériels et d'équipements de pointe en quantité demeure un élément important du dispositif sécuritaire. Cela s'accompagne par l'accroissement des charges de fonctionnement, notamment le carburant des unités et sous-unités bénéficiaires dudit matériel.

L'objectif poursuivi est de renforcer les moyens logistiques, matériels et d'équipements des services de sécurité publique (police et gendarmerie).

Pour ce faire, des équipements et matériels seront acquis au profit des FDS. Il s'agit :

- ✓ de matériels roulants et informatiques ;
- ✓ et des matériels spécifiques de sécurité.

Sous-composante 3 : Ressources humaines et formation

La réponse à l'insécurité exige du personnel de défense et de sécurité en nombre suffisant et aussi professionnel. Il s'agira d'accroître le ratio agent de sécurité/population. En outre, des efforts devront être faits pour une formation adaptée à la situation sécuritaire qui prévaut dans la région.

Les objectifs visés : (i) accroître l'effectif des agents de sécurité dans la région et (ii) renforcer le niveau tactique et stratégique des FDS de la région.

Il est envisagé l'affectation de 350 policiers, l'affectation de 600 gendarmes et la formation des FDS.

Sous-composante 4 : Participation citoyenne à la sécurité publique

La sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire régional est entrée dans une autre ère avec l'avènement du terrorisme dans nos pays. Cette sécurité ne peut être assurée de façon efficace sans la combinaison d'un ensemble de dispositifs qui requiert la participation de toutes les composantes de la société, surtout les populations. A cet effet, des dispositifs existants seront renforcés (structures communautaires de sécurité, etc.).

L'objectif poursuivi est d'accroître la participation des populations au maintien de la sécurité et la prévention des actes terroristes dans la région.

Il est prévu les actions suivantes :

- la mise en place du système IRAPOL au Sahel ;
- l'organisation des missions conjointes Police, Gendarmerie et Armée le long des frontières avec les pays voisins.

2.2.4. Composante IV : Gestion du programme et appui institutionnel

Cette composante vise à faciliter la coordination et la mise en œuvre du programme, en rapport avec les différentes parties prenantes et garantir un suivi rapproché et une évaluation des interventions du programme et la communication des résultats en direction des différents acteurs. Elle se subdivise en deux composantes : (i) coordination, gestion fiduciaire, suivi-évaluation, création de données, gestion des connaissances ; et (ii) appuis institutionnels et renforcement des capacités de plaidoyer et communication.

Sous-composante 1 : Coordination, suivi-évaluation, création des données et gestion des connaissances

Cette sous-composante prendra en charge les aspects suivants : **la coordination des différentes activités du projet** qui comprend entre autres l'animation du dispositif de mise en œuvre, le suivi-évaluation des activités en lien avec le cadre de résultats, la création et la gestion des connaissances en lien avec les objectifs du projet.

Sous-composante 2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités, plaidoyer et communication

Cette sous-composante appuiera (sur la base de protocole par exemple) les directions centrales, régionales et provinciales des ministères concernés par la mise en œuvre du PUS à travers :

- (i) l'acquisition et la mise à disposition de matériels pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités liées au PUS ;
- (ii) la prise en charge de certains frais de fonctionnement liés aux activités ciblées.

En plus de ces appuis, cette sous-composante prendra en charge :

- (i) le renforcement des capacités du personnel technique, administratif et financier intervenant dans les actions du projet,
- (ii) et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication

Le programme est sous la responsabilité administrative et financière du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) qui mettra en place les différents organes pour superviser la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui est de la tutelle technique, elle sera assurée par les départements ministériels au regard de leurs compétences (attributions) vis-à-vis des composantes et sous-composantes. De ce fait, ils auront en charge la planification et la supervision de la mise en œuvre des activités dans leurs domaines de compétences.

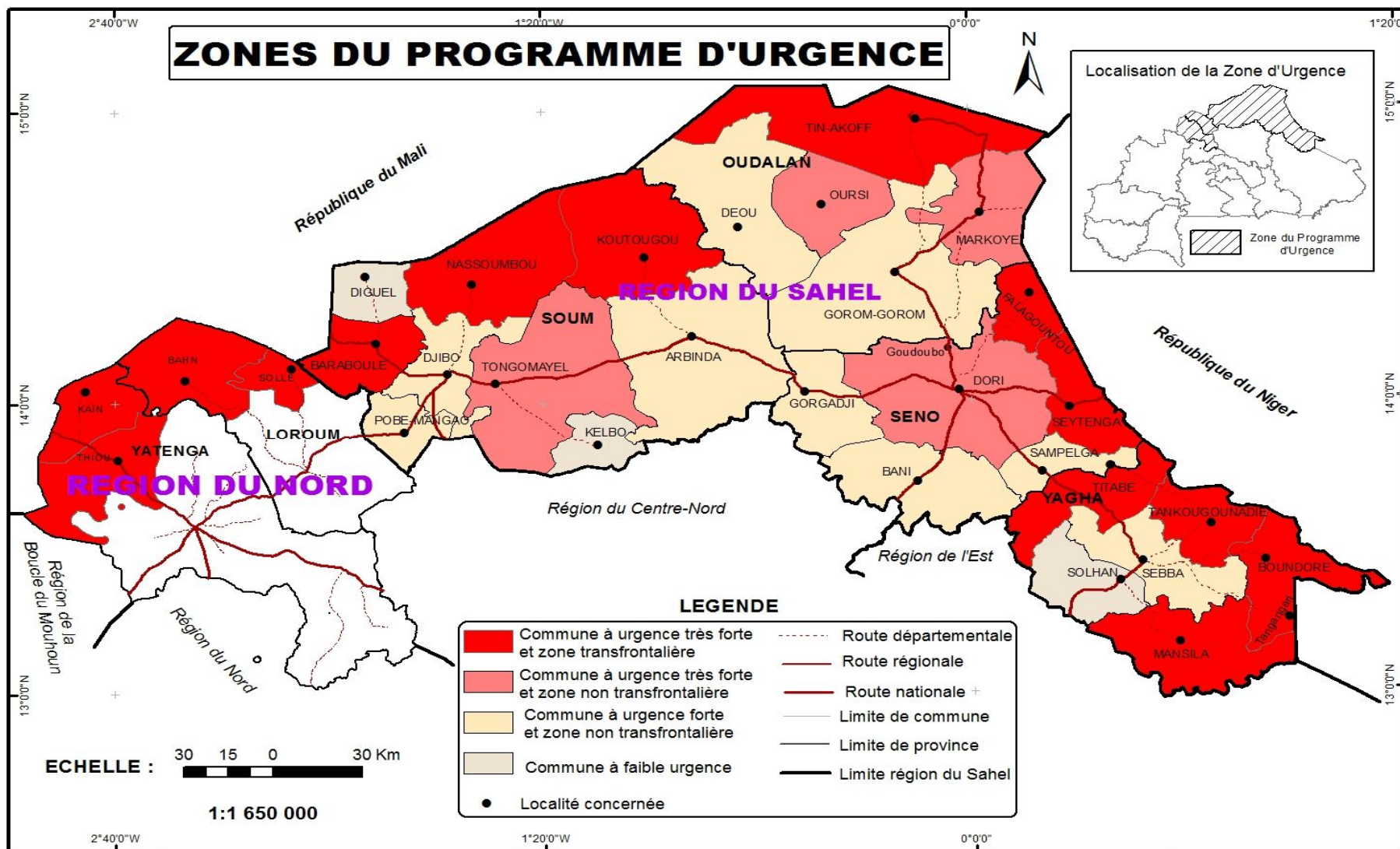
2.3. Zone d'intervention et bénéficiaires du programme

2.3.1. Zone d'intervention du programme

La zone de couverture du programme concerne la **région administrative du Sahel** du Burkina Faso, les **zones frontalières du Yatenga (Thiou et Kain) et du Lorum (Solé et Banh)**. L'intégration de ces zones se justifie par le fait qu'elles sont dans le découpage militaire d'une part et qu'elles sont confrontées aux mêmes défis sécuritaires et socio-économiques que les localités de la Région du Sahel.

La carte n°1 présente la zone d'intervention tout en mettant en exergue le degré de l'urgence (faible, forte et très forte) de la situation sécuritaire.

Carte 1 : Zones du Programme d'Urgence pour le Sahel – Burkina Faso



Source: BNDT 2012 / IGB

Réalisateur: DGDT/DGOT, mai 2017

2.3.2. Bénéficiaires du programme

En ce qui concerne les bénéficiaires, il convient de distinguer les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs sont les cibles primaires des interventions, c'est-à-dire ceux qui seront touchés directement par les actions du programme. Il s'agit :

- des populations ;
- des jeunes et adolescent(e)s ;
- des femmes ;
- des hommes ;
- des forces de défense et de sécurité (FDS) ;
- des collectivités territoriales ;
- des chefs de circonscriptions administratives locales.

Les bénéficiaires indirects sont constitués des structures publiques ou privées, de personnes ressources morales ou physiques qui viennent en appui aux initiatives de développement dans la Région du Sahel. Ce sont :

- les services techniques déconcentrés ;
- les collectivités territoriales ;
- les autorités coutumières et religieuses ;
- les Organisations non gouvernementales (ONG) et Associations de développement ;
- les partenaires techniques et financiers.

2.4. Coût et modalités de financement du programme

Le coût estimatif et provisoire du programme pour 2017 est de 88,55 milliards de FCFA et de 366,79 milliards de FCFA pour la période 2018-2020, soit un coût global de 455,34 milliards de FCFA sur la période 2017-2020. La mise en œuvre du programme requiert la mobilisation conséquente des ressources financières et humaines. Le Gouvernement prendra le leadership en matière de financement du programme à travers une allocation conséquente des ressources sur le budget de l'Etat. Aussi, devra-il poursuivre les efforts de mobilisation des ressources auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux tout en exploitant les opportunités qu'offre la coopération décentralisée ainsi que le secteur privé et les ONG.

Le principe consiste à réaliser rapidement des actions de développement socio-économique dans la région. A ce titre, il sera question d'accélérer non seulement la mise œuvre des investissements planifiés par le Gouvernement pour l'année 2017 dans la Région du Sahel mais également d'engager de nouvelles ressources à travers des réaménagements budgétaires.

Pour garantir la réussite du PUS, il serait opportun de solliciter l'appui des PTF au regard de l'engagement des différents pays à lutter contre l'insécurité et le terrorisme. La mobilisation de ces financements extérieurs contribuera à alléger les charges de l'Etat et à assurer une certaine équité dans la répartition régionale du budget de l'Etat.

Tableau 1 : Coûts des composantes du programme en milliards de francs CFA

N°	Composantes	2017	2018	2019	2020	Total
1	Socio-économique	85,50	138,688	98,730	20,093	343,007
2	Gouvernance locale et administrative	1,71	1,36	0,90	0,00	3,98
3	Sécurité et défense publiques	1,34	29,05	76,83	0,00	107,21
4	Gestion du programme et appui institutionnel	0	0,39	0,39	0,37	1,14
Total		88,55	169,48	176,85	20,46	455,34

2.5. Principes directeurs

Cinq (05) principes directeurs guident la formulation et la mise en œuvre du programme: (i) la participation, (ii) le ciblage des secteurs prioritaires à forte demande sociale ; (iii) la cohérence des interventions et l'efficacité de l'action, (iv) la gestion axée sur les résultats et (v) les synergies d'actions entre le PUS-BF et les Projets et programmes dans le Sahel.

2.5.1. Participation

L'élaboration du PUS-BF a été participative et inclusive, par l'implication effective de toutes les parties prenantes au plan national et régional. Cette démarche sera poursuivie dans sa mise en œuvre, à travers une approche de partenariat, de promotion du dialogue social, de réduction des inégalités régionales, de développement des capacités de résilience de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et d'encouragement de la bonne gouvernance. La réduction des inégalités entre localités et la démarche de couplage sécurité et développement seront le fil conducteur déterminant pour la sélection et la mise en œuvre des activités.

2.5.2. Ciblage des secteurs prioritaires à forte demande sociale

Eu égard à la situation sécuritaire préoccupante dans la zone du Sahel et de la forte demande sociale insatisfaite des populations de la région exprimée lors des différentes missions ministérielles sur le terrain, le Gouvernement a opté de mettre en place un programme d'urgence pour le Sahel avec pour priorités :

- le renforcement de la sécurité et de la protection sociale ;

- le renforcement des infrastructures éducatives, sanitaires et de désenclavement ;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement ;
- le renforcement de la gouvernance locale et administrative.

2.5.3. Cohérence des interventions et efficacité de l'action gouvernementale

Le PUS-BF n'est pas un programme isolé. Il devra fédérer toutes les politiques publiques mises en œuvre sur le terrain (Sahel) et dont les actions sont susceptibles de répondre aux préoccupations de la population de la zone. Au-delà des ministères et projets ou programmes de développement, le PUS doit intégrer également les interventions des collectivités territoriales et des ONG/AD.

De ce fait, trois (03) sources devraient alimenter la programmation des actions du programme: (i) les plans d'actions des politiques sectorielles (actions inscrites dans la loi de finances 2017 dans le cadre des projets annuels de performance) ; (ii) les projets et programmes de développement (en exécution, en cours de démarrage d'exécution, en études et dont une partie au moins des financements est garantie) et (iii) les CT. Pour ce faire, tout en garantissant la transparence et la redevabilité, il sera utilisé des procédures accélérées pour l'exécution du programme.

2.5.4. Gestion axée sur les résultats

La Gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalables définis de façon réaliste. La transparence et la reddition de compte permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.

Aussi, la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PUS-BF devra-t-elle obéir à cette approche. Dans ce cadre, chaque acteur impliqué sera solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus de mise en œuvre du programme dont il aura la responsabilité.

2.6. Synergies d'actions entre le PUS-BF et les Projets et programmes dans le Sahel

Le PUS-BF se veut un catalyseur des actions et un instrument d'optimisation des performances des intervenants (plans d'actions sectoriels, projets et programmes de développement, Collectivités Territoriales) dans la zone d'intervention du programme. En tant qu'agences d'exécution du PUS-BF, ces intervenants inscriront dans le PAU leurs actions répondant à l'urgence d'agir.

Le PUS-BF devra aussi s'inscrire dans une logique de mobilisation de tous les acteurs du développement et fédérer toutes les actions en cours et/ou en projet dans une logique de complémentarité et de subsidiarité afin de développer des synergies intra et intersectorielles. La concertation entre le PUS-BF et les autres projets et programmes déjà en place ou à venir permettra la mutualisation des efforts et la synergie des actions entre les interventions futures du Programme d'urgence du Sahel et les projets et programmes déjà en place ou à venir. Elle va permettre de garantir la réussite des objectifs de développement pour le bénéfice de la population de la Région du Sahel.

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Cette partie traite des points suivants : (i) arrangements institutionnels ; (ii) modalités de gestion pratique et mesures d'accompagnement et (iii) suivi-évaluation.

3.1. Arrangements institutionnels

Les arrangements institutionnels définissent le positionnement institutionnel du PUS-BF dans l'optique d'une meilleure responsabilisation des instances et structures responsables de sa supervision, sa mise en œuvre et son suivi. Ils visent en définitive à assurer une mise en œuvre efficace du Programme.

3.1.1. Catégorie du Programme

Le PUS-BF est classé dans la catégorie A en référence au décret N°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes exécutés au Burkina Faso. Ce choix est guidé par le souci de rationalisation des dispositifs existants et de capitalisation des interventions. Pour ce faire, sa gestion sera assurée par l'administration publique conformément aux dispositions du décret sus-mentionné.

3.1.2. Ancrage institutionnel du Programme

Pour la gestion du Programme, trois (03) niveaux de tutelle ont été retenus : la tutelle administrative, la tutelle technique et la tutelle financière.

Compte tenu de la dimension multisectorielle du programme notamment le caractère socio-économique associé à la question sécuritaire, le PUS-BF sera placé sous la responsabilité administrative du Ministère de l'économie, des finances et du développement. Il assurera également la tutelle financière du PUS-BF.

Pour ce qui est de la tutelle technique, elle épouse le caractère multisectoriel du programme et sera de ce fait assurée par les départements ministériels au regard de leurs compétences (attributions) vis-à-vis des composantes et sous-composantes.

3.1.3. Organisation du Programme

L'organisation du programme reposera sur un dispositif de pilotage et de suivi global et une coordination. La figure 1 schématise l'organigramme de ce dispositif.

3.1.3.1. Dispositif de pilotage

Le dispositif de pilotage et de suivi global du programme comprend : le **Conseil d'orientation stratégique (COS)** ; le **Comité de supervision (COSUP)** et les **Comités de suivi (CS)** au niveau déconcentré/décentralisé.

Le Conseil d'Orientation stratégique est l'organe de pilotage stratégique du programme. Il donne les orientations et instructions nécessaires à la bonne exécution du programme.

Présidé par le Premier Ministre et secondé par deux vice-présidents que sont le Ministre d'Etat, Ministre de la sécurité, et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, le COS comprend les ministres chargés de la défense, de la sécurité, des finances, de la santé, de l'éducation et alphabétisation, de l'emploi, de la promotion de la femme, de l'eau et l'assainissement, des ressources animales, de l'agriculture, de l'environnement, de l'innovation, des enseignements secondaire et supérieur, des infrastructures et des sports et loisirs, de l'énergie, etc. Il se réunit une (01) fois par trimestre pour apprécier l'état d'exécution du programme et délibère sur la base du rapport soumis par le Comité de Supervision.

Le Comité de supervision a pour mission d'assurer le suivi opérationnel de l'ensemble du programme. A ce titre, il : (i) examine et valide le plan d'actions ; (ii) s'assure de la disponibilité des ressources ; (iii) propose l'allocation des ressources du programme ; (iv) évalue l'exécution du programme et propose les mesures d'impulsion nécessaires ; (v) examine et approuve les recommandations proposées par l'Unité de Coordination du Programme (UCP) ; (vi) propose toute mesure utile à la bonne exécution et coordination du programme.

Présidé par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie, des finances et du développement, chargé de l'aménagement du territoire assistée du Secrétaire d'Etat à la décentralisation et du Directeur de cabinet du Ministère de la sécurité, le Comité de supervision se compose des Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) des différents des départements ministériels concernés par le programme, de la la Direction Générale du Développement Territorial (DGDT), de la de la Direction Générale de l'Economie et de la

Planification (DGEP), de la Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DGCMEF), de la Direction Générale du Budget (DGB), de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) du MINEFID, du Secrétariat Permanent -frontières, du Secrétariat Permanent du CONAD, de la Direction générale de la Sécurité Intérieure (DGSi), de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), de l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale (EMGN) ainsi que des responsables des fonds nationaux concernés. Il se réunit une fois par mois pour statuer sur l'état d'avancement du programme et proposer des solutions aux difficultés éventuelles.

Les Comités de suivi au niveau déconcentré/décentralisé assurent le suivi rapproché du programme aux niveaux régional, provincial et communal. Par souci de rationalisation, les Cadres de concertation (CC) classiques (à caractère global) tiennent lieu de CS.

Ces comités de suivi aux niveaux régional, provincial et communal sont présidés respectivement par le Gouverneur, secondé du Président du Conseil Régional, le Haut-commissaire secondé du Président du Conseil Municipal du chef-lieu de province, les préfets secondés des maires. Ils se composent de leurs membres statutaires de structures ou de personnes ressources invitées. Ces comités de suivi se réunissent une (01) fois par trimestre.

3.1.3.2. Coordination du programme

La coordination du programme sera assurée par l'Unité de Coordination du PUS-BF et placée sous la responsabilité d'un Coordonnateur. Rattachée au Ministère de l'économie, des finances et du développement, l'Unité de coordination du PUS-BF est placée sous la responsabilité d'un coordonnateur et comprend :

- trois spécialistes en suivi-évaluation ;
- un chargé de communication ;
- un responsable financier ;
- un personnel d'appui (secrétaire, chauffeur coursier).

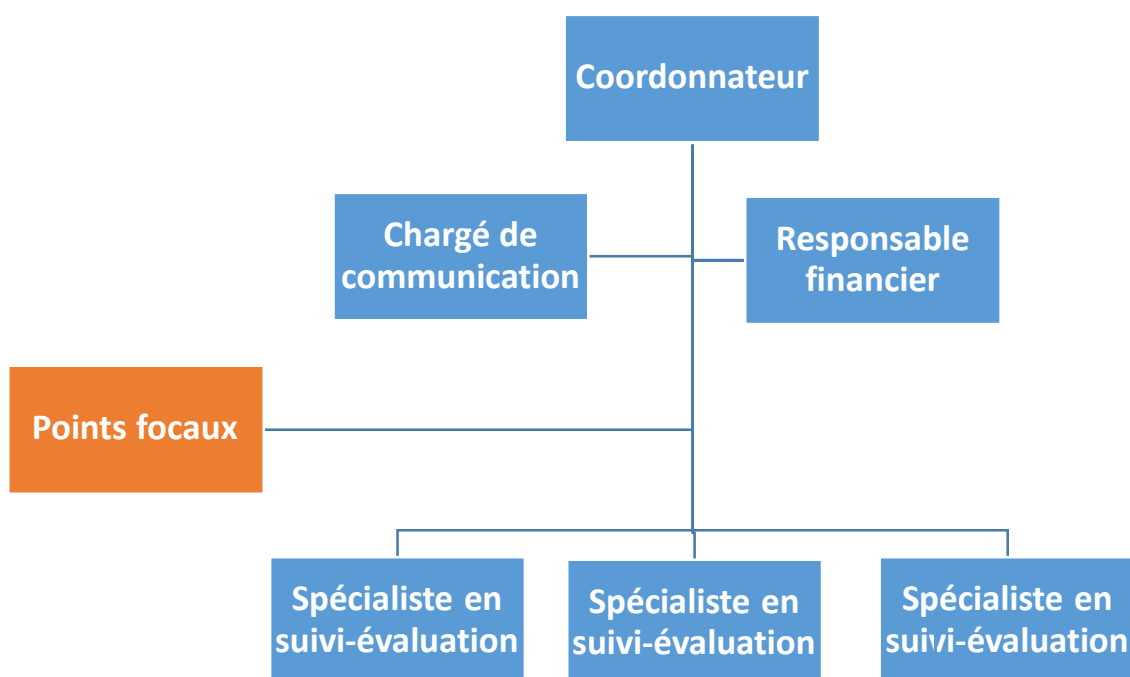
L'Unité de coordination du PUS-BF (UC-PUS-BF) a pour mission d'assurer la bonne coordination de l'exécution de l'ensemble des activités du programme. A ce titre, elle est chargée : (i) d'appuyer la finalisation des différents projets du PUS-BF; (ii) de veiller à la synergie entre les projets ou programmes de développement dans la programmation des Plans d'Actions d'Urgence (PAU) du PUS-BF ; (iii) de coordonner la mise en œuvre du programme ; (iv) de participer à la stratégie de mobilisation des ressources ; (v) d'impulser une dynamique efficace d'exécution des projets arrêtés ; (vi) de mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets identifiés ; (vii) de préparer les sessions du Comité de supervision et celles du COS en relation avec le Comité de supervision et mettre en œuvre les recommandations ; (viii) de produire un rapport final d'exécution du PUS-BF.

La programmation des actions se fera en étroite collaboration avec les ministères concernés à travers leurs Directions générales des études et des statistiques sectorielles et leurs projets et programmes de développement.

Au sein de chaque département ministériel concerné, un Point focal (PF) du programme sera désigné. Il sera l'interlocuteur et le répondant de l'UC.

Les PF sont responsables de la programmation des actions/activités, du suivi de leur mise en œuvre, de la centralisation et de la capitalisation des bilans d'exécution et de leur transmission périodique au niveau de l'UC-PUS-BF.

Figure 1 : Organigramme de l'Unité de Coordination du Programme



3.2 Modalités de gestion pratique et mesures d'accompagnement

3.2.1 Modalités de gestion pratique

Les modalités de gestion relatives à la programmation, à la passation des marchés et à la gestion financière du programme.

3.2.1.1 programmation des activités

La mise en œuvre du programme s'appuiera sur un effort rigoureux de programmation des activités. La programmation des actions se fera en étroite collaboration avec les Ministères concernés à travers leurs Directions générales des études et des statistiques sectorielles et leurs projets et programmes de développement. Chaque ministère concerné proposera ses actions conformément aux préoccupations réelles des populations. Cela implique une étroite communication intra et inter structures.

3.2.1.2 Passation des marchés du programme

Tout processus de passation des marchés du programme doit se conformer aux dispositions de la loi N°039- 2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation de la commande publique et de ses décrets d'application. Un plan de passation des marchés sera élaboré et définira les méthodes de passation appropriées ainsi que la planification et le suivi des marchés pour plus d'efficacité. Ledit plan sera actualisé en cas de nécessité, afin de refléter les besoins réels de mise en œuvre du programme et faciliter la passation des marchés publics.

Ce plan de passation des marchés inclura des mesures spéciales (pour l'allégement des procédures de la commande publique dans le cadre du programme d'urgence) qui seront adoptés en Conseil des ministres. Les actions financées par les PTF respecteront les procédures de passation desdits partenaires.

3.2.2 Mesures d'accompagnement

Pour la réussite du Programme d'Urgence pour la Région du Sahel, des mesures d'accompagnement doivent être prises et mises en œuvre. Elles sont relatives à la sauvegarde des crédits budgétaires affectés au programme, à la réaffectation des ressources au profit du programme et à la passation des marchés publics.

3.2.2.1. Sécuriser les ressources budgétaires pour la mise en œuvre des projets du Programme

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat en mode programme, chaque ministre est désormais ordonnateur principal des ressources budgétaires allouées à son département, donc responsable de leur gestion. Ainsi, en l'absence de nouvelles recettes additionnelles attendues, l'identification de ressources complémentaires à affecter à la mise en œuvre du PUS-BF au titre de l'année 2017 commande l'adoption de la démarche ci-après :

- ***Au sein de chaque ministère partie prenante du Programme***

Il s'agira de conduire une revue à mi-parcours sectorielle du budget et des Plans de Passation des Marchés (PPM) pour dégager les ressources complémentaires après avoir procédé à une

annulation des dépenses non essentielles ou compromises au titre du budget programme 2017, c'est-à-dire :

- annuler les dépenses dont les dossiers d'appels à la concurrence ne sont pas encore bouclés ou finalisés et au stade de la procédure de sélection du cocontractant ;
- surseoir aux marchés conclus et non notifiés dont l'exécution des prestations va excéder la clôture budgétaire ;
- surseoir aussi à certaines activités pouvant être reportées sur 2018.

Après avoir identifié les dépenses à abandonner, introduire auprès de la Direction Générale du Budget, des demandes de réaménagement ou de transferts pour affecter les ressources dégagées au profit du PUS-BF.

A cette occasion, la DGB pourra prendre des décrets d'avance pour autoriser l'exécution en attendant l'adoption de la loi de finance rectificative.

- ***Transfert de ressources d'autres ministères au profit des ministères concernés par le programme***

Une autre source d'alimentation du programme proviendrait des ressources dégagées à partir de la revue à mi-parcours des budgets programmes des autres départements ministériels.

Une telle démarche va simplement impliquer un allongement du nombre d'année d'exécution des Autorisations d'Engagements des ministères concernés sans remettre en cause les fondamentaux des budgets programmes.

- ***Sécuriser les crédits de paiement durant la période de mise en œuvre du programme***

La démarche programme constitue le cadre formel d'allocation des ressources budgétaire allouées à chaque département ministériel intervenant dans la mise en œuvre du PUS. Ainsi, les ressources budgétaires devront toujours être mobilisées malgré les différents réaménagements opérés au cours de l'exécution budgétaire. A cet effet, les régulations budgétaires devront épargner autant que possible les lignes budgétaires du PUS. Cette technique budgétaire permettra de sécuriser sur la période, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme.

3.2.2.3 Procédures accélérées dans la passation des marchés publics

Le programme est une ferme résolution du Gouvernement qui vise à réduire la vulnérabilité de la population via la création de conditions nécessaires à même de booster le développement territorial du Sahel. Il comportera plusieurs investissements à réaliser dans les domaines de la sécurité, de l'emploi, de la santé, du sport et des loisirs, de l'éducation, des infrastructures, de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, de l'agriculture, de l'eau et du transport.

Pour la célérité dans la réalisation de ces investissements, le mécanisme suivant doit permettre d'accélérer (i) l'exécution des marchés en cours, (ii) les procédures de conclusions des commandes en cours et (iii) les procédures de passation des commandes.

- **Mécanisme permettant d'accélérer l'exécution des marchés en cours**

Pour permettre d'accélérer l'exécution des marchés publics en cours au niveau des ministères concernés par la réalisation du PUS-BF, il est prévu de :

- faire une concertation avec les titulaires des contrats pour connaître d'une part les contraintes objectives susceptibles de compromettre l'exécution de leurs obligations contractuelles dans les délais contractuelles afin d'envisager les mesures idoines y relatives et d'autre part les rassurer quant au paiement diligent de leurs factures ;
- dynamiser les cadres de concertation entre les acteurs chargés du traitement des dossiers de dépense afin d'harmoniser les points de contrôle et de résoudre les difficultés rencontrées dans le contrôle et la validation des demandes de paiement.
- diligenter, en cas d'exécution des marchés par une MOD, les transferts des ressources à travers des débloques de fonds en deux tranches de 50% chacune, sur autorisation du ministre en charge des finances.

- **Mécanisme permettant d'accélérer les procédures de conclusions des commandes en cours**

A ce niveau, il est prévu :

- d'interpeller les acteurs intervenant dans le processus de passation et de conclusion des marchés sur la nécessité de diligenter le traitement des dossiers relatifs au Programme à travers une lettre circulaire du MINEFID ;
- d'organiser des concertations régulières avec lesdits acteurs pour résoudre les difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers;
- d'accélérer, en cas de recrutement de maitres d'ouvrages déléguées, le processus de conclusion des contrats compte tenu du respect des procédures de passation des marchés.

- **Mécanisme d'accélération des procédures de passation des commandes**

En vue de diligenter les procédures de passation des commandes, il sera préconisé le recours à des procédures exceptionnelles. Ainsi, pour la tranche 2017 du PUS, l'urgence pour la réalisation des investissements, nécessitera de recourir à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics et délégations de service public pour permettre de réduire de manière significative les délais de passation.

A cet effet, un décret sera pris pour alléger les conditions de recours à ladite procédure pour une durée de six (06) mois à compter de sa date de signature. La liste des investissements objet de cette dérogation spéciale sera arrêtée par une délibération du Conseil des Ministres.

Pour les autres années de mise en œuvre du programme, il sera préconisé le recours aux procédures d'appel d'offres ouvert accéléré ou d'appel d'offres restreint accéléré, tout en réduisant davantage les délais. Les différentes simulations de réduction permettent d'obtenir en l'absence de plaintes, un délai prévisionnel de passation des marchés de 22 jours et 40 jours en cas de plainte. Les tableaux de simulation des deux scénarii sont annexés au présent document.

Par ailleurs, pour les dossiers de prestations intellectuelles notamment les dossiers relatifs à la sélection de cabinets ou bureaux d'études et de contrôle, il est recommandé d'anticiper sur le lancement des procédures de recrutement des prestataires en année n-1.

Dans les cas de recours à la procédure d'appel d'offres ouvert ou restreint, chaque autorité contractante devra prendre les mesures nécessaires pour respecter les délais susvisés préconisés.

Les dérogations accordées seront aussi étendues aux collectivités territoriales bénéficiaires des fonds transférés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PUS. Cependant, il reviendra à chaque ministère concerné d'engager les mesures nécessaires pour les accompagner dans l'élaboration des dossiers techniques.

3.3. Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation (SSE) sera basé sur le cadre de résultats du PUS-BF adopté par le COS.

Le suivi du PUS-BF se fera à plusieurs niveaux compte tenu du caractère multisectoriel de l'intervention et de la prise en compte du niveau terrain.

L'UC-PUS, est responsable de suivi et d'évaluation au niveau global du programme et veillera à l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus. Elle élaborera, de concert avec les départements les outils de suivi assorti d'un plan global de suivi des activités (cadre de résultat) du programme ainsi que les indicateurs y relatifs.

Au niveau de chaque ministère impliqué, un dispositif de suivi sera mis en place au sein des DGEES. Le suivi par les ministères se fera en étroite collaboration l'UC-PUS-BF.

ANNEXES

Tableau 2: Cohérence du Programme avec les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus du PNDES

Axes Stratégiques (AS)	Objectifs Stratégiques (OS)	Effets Attendus (EA)	Composantes (C)/Sous composantes (SC) PUS-BF
Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration	OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative	EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Sécurité et défense (sécurité)
		EA 1.1.3 : la défense est renforcée	Sécurité et défense (défense)
		EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente	Gouvernance administrative et locale (administrative)
	OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Gouvernance administrative et locale (locale)
Axe 2 : développer le capital humain	OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Socio-économique
	OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	Socio-économique

Axes Stratégiques (AS)	Objectifs Stratégiques (OS)	Effets Attendus (EA)	Composantes (C)/Sous composantes (SC) PUS-BF
	OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	<i>EA 2.4.1</i> : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Socio-économique
	OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	<i>EA 2.5.1</i> : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Socio-économique
		<i>EA 2.5.2</i> : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétiques sont garantis	Socio-économique
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	<i>EA 3.1.2</i> : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Socio-économique
	OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	<i>EA 3.4.2</i> : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Socio-économique

Tableau 3 : Cadre logique agrégé du programme

Logique d'intervention (assurer la cohérence)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>IMPACT : <i>Contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans la Région du Sahel</i></p>	<p>Incidence de la pauvreté au niveau régional</p> <p>Incidence de la pauvreté en milieu rural</p> <p>Profondeur de la pauvreté</p> <p>Taux de chômage régional</p> <p>Nombre d'emplois décents créés</p> <p>Niveau de satisfaction de la situation sécuritaire par les populations</p>	<p>Enquête intégrale sur les conditions de vies des ménages ou EICVM</p> <p>Enquête multisectorielle continue (EMC)</p> <p>Rapport de mise en œuvre</p> <p>Enquêtes de satisfaction ; sondage</p>	<p>Moins de chocs extérieurs</p> <p>Environnement sous-régional stabilisé</p> <p>Environnement national apaisé</p> <p>Sociopolitique</p> <p>Situation sécuritaire de la région stable</p>

Logique d'intervention (assurer la cohérence)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Composante 1 : socio-économique			
EFFET 1 : l'accès des populations cibles à l'éducation est amélioré	Taux brut de scolarisation	Rapports d'activités	Situation sécuritaire de la région stable Climat social apaisé dans la région Engagement des parties prenantes
	Taux brut d'admission	Rapports d'activités	
EFFET 2 : l'accès aux services de santé de qualité est amélioré	Rayon moyen d'action théorique	EDS	Situation sécuritaire de la région stable Climat social apaisé dans la région Engagement des parties prenantes
	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	EDS	
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1 000 naissances vivantes	EDS	
EFFET 3 : l'accès des ménages de la région du sahel à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est amélioré	Taux d'accès à l'eau potable	Rapports d'activités	Situation sécuritaire de la région stable Climat social apaisé dans la région Engagement des parties prenantes
	Taux d'assainissement	Rapports d'activités	
	Kilomètres linéaires de canaux primaires d'assainissement pluvial réalisés	Rapports d'activités (DGESS/MUH)	
	Nombre de communes rurales non encore aménagées, loties.	Rapports d'activités (DGESS/MUH)	
EFFET 4 : Les capacités de créations d'emploi et d'appuis aux initiatives des jeunes et des femmes sont accrues	Nombres d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes	Rapports d'activités	Situation sécuritaire de la région stable

Logique d'intervention (assurer la cohérence)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
	Taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers	Rapports d'activités	Climat social apaisé dans la région Engagement des parties prenantes
	Volume des appuis financiers (prêts et subventions) accordés aux PME	Rapports d'activités	
EFFET 5 : Les infrastructures de soutien se sont accrues	Nombre d'infrastructures marchandes construites	Rapports d'activités	Stabilité socio-politique Engagement des parties prenantes
	Kilomètres de routes bitumées	Rapports d'activités	
	Kilomètres de pistes rurales aménagées et/ou entretenues	Rapports d'activités	
	Taux d'électrification rurale	Rapports d'activités	
	Taux de couverture électrique	Rapports d'activités	
	Nombre d'infrastructures sportives et de loisirs réalisé	Rapports d'activités	
	Nombre de Km de fibre optique posée au sahel	Rapports des projets G cloud et Backbone	
Composante 2 : Gouvernance administrative et locale			
EFFET 6 : Les capacités opérationnelles des circonscriptions administratives sont accrues	Nombre de préfectures construites et/ou réhabilitées	Rapports d'activités	Stabilité socio-politique Engagement des parties prenantes
	Proportion de circonscription administrative disposant d'un kit minimum en matériel informatique	Rapports d'activités	
EFFET 7 : Les cadres de concertation à tous les niveaux sont fonctionnels	Nombres de sessions statutaires de CCR tenues	Rapports d'activités	Stabilité socio-politique
	Nombres de sessions statutaires de CCP tenues	Rapports d'activités	

Logique d'intervention (assurer la cohérence)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
	Nombres de sessions statutaires de CCCo tenues	Rapports d'activités	Engagement des parties prenantes
EFFET8 : Le système d'état civil s'est renforcé	Nombre de Mairies disposant d'un service d'état civil fonctionnel	Rapports d'activités	Stabilité socio-politique
	Le nombre de Kits informatiques mis à la disposition des services d'état civil	Rapports d'activités	Engagement des parties prenantes
Composante 3 : Sécurité			
EFFET9 : Les capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense sont renforcées	Taux de maillage de la région en service de sécurité	Rapports d'activités	Situation sécuritaire de la région stable
	Ratio agent de sécurité population (avec une norme de 1 agent de sécurité pour 400 habitants)	Rapports d'activités	Climat social apaisé dans la région
	Taux de réalisation des exercices terrains	Rapports d'activités	Engagement des parties prenantes

Tableau 4 : Programme d'activités d'urgence 2017

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
MINISTERE DE LA SANTE							
<i>Amélioration des conditions de travail dans le domaine de la santé</i>							
Assurer une disponibilité continue des MEG dans les formations sanitaires	DRS Sahel	–	1250	1250		Fonds propres des formations sanitaires	100%
Renforcer le personnel des maternités et laboratoires au niveau des hôpitaux de district de Sebba et Gorom Gorom	DRS Sahel						
Assurer la gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes dans la région	DRS Sahel	–	1500	1500	100%		
<i>Réalisation d'infrastructures sanitaires</i>							
Construire 17 infrastructures sanitaires dans la région du Sahel pour normaliser les formations sanitaires existantes (ressources transférées aux collectivités territoriales)	DRS Sahel	17	983	983	100%		
Sous-total MS			3733	3733	100%		
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE							
<i>Réalisation d'infrastructures scolaires</i>							
Constructions pour le préscolaire		8	147	55	38%	92	63%
Constructions de salles de classe pour résorption de paillotes au primaire		7	193	193	100%	0	0%
Constructions pour le post primaire		9	332	332	100%	0	0%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Constructions de lycées pour le secondaire général dans l'Oudalan	Gorom-Gorom	1	140	140	100%	0	0%
Constructions de lycées pour le secondaire général dans le Seno	Dori	1	140	140	100%	0	0%
Constructions de CFTP dans le Yagha	Sebba	1	560	560	100%	0	0%
Extension du Lycée départemental à travers la construction de 3 salles de classe	Gorgadji	1	28	28	100%	0	0%
<i>Amélioration des conditions de travail dans le domaine de l'éducation</i>							
Sécurisation des domaines scolaires à travers la réalisation de haies		0	-				
Réalisation de forages positifs dans les établissements		6	45	45	100%	0	0%
Réalisation de latrines		19	76	76	100%	0	0%
Réalisation de logements		16	107	107,04	100%	0	0%
Electrification d'établissements	Région du Sahel	17	51	51	100%	0	0%
Dotations conséquentes de toutes les écoles en vivres pour la cantine durant toute l'année scolaire	Région du Sahel	45 510	287	287	100%	0	0%
Dotations des DPEPPNF et des DPEPPS en moyen logistique, en carburant et en matériel adéquat	Région du Sahel	1	47	46,921	100%	0	0%
Prise en charge psychosociale du personnel de l'éducation affecté	Région du Sahel	1	15	15	100%	0	0%
Promotion de l'alphabetisation fonctionnelle dans chaque commune	Région du Sahel	1	80	79,548	100%	0	0%
sous-total MENA			2248	2155,509	96%	92	4%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT							
Forages neufs	Région du sahel	181	1 376	451	32,79%	924,6	67,21%
Forages réhabilités	Région du sahel	218	545	191	35,05%	354	64,95%
AEPS neuves	Région du sahel	8	1 200	1175	97,92%	25	2,08%
AEPS réhabilitées/ extensions	Région du sahel	-	9	9	100,00%	0	0,00%
Etudes APD pour la réalisation des AEPS	Région du sahel	5	25	25	100,00%	0	0,00%
Réalisation de CPE	Région du sahel						
Latrines familiales	Région du sahel	2 471	297	150	50,59%	146,5	49,41%
Latrines publiques et institutionnelles	Région du sahel	14	42	30	71,43%	12	28,57%
Puisards domestiques	Région du sahel	150	9	0	0,00%	9	100,00%
Etudes de barrages neufs	Région du sahel	2	50	50	100,00%	0	0,00%
Barrages neufs	Région du sahel	1	10 497	10497	100,00%	0	0,00%
Etudes de barrages réhabilités	Région du sahel	3	45	15	33,33%	30	66,67%
Barrages réhabilités	Région du sahel	3	1 500	500	33,33%	1 000	66,67%
Eau et aménagement hydro-agricole	Dori, Gorom-Gorom, Falangoutou		5 400	0	0%	5 400	100%
sous-total MEA			20 995	13 093	62%	7 901	38%
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES							
Aménagement de bas-fonds (ha)		80	3	0	0%	Chine Taiwan	100%
Aménagement de bas-fonds rizicoles (ha)	Dori;Kelbo;Djibo;Arbinda;Solhan;Sebb a	97	307	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Aménagement de périmètres irrigués (ha)	Bani; Tongomayel	21	220	0	0%	BAD (P2RS)	100%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Aménagement de périmètres irrigués maraichers villageois (ha)	Oursi; Gorom-Gorom; Tin-Akoff; Markoye; Tongomayel; Kelbo; Djibo; Arbinda; Dori; Bani; Solhan; Mansila; Sebba	36	180	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Aménagement de périmètres irrigués maraichers équipés (ha)	Aribinda; Pobé; Mengao; Solhan; Sebba; Boundoré; Titabé	45	945	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Bassins de collecte d'eau de ruissellement (BCER)	Oursi; Tin; Akoff; Markoye; Gorom; Dori; Bani; Tongomayel; Kotougou; Kelbo; Djibo; Aribinda; Solhan; Sebba; Mansila;	114	56	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Magasins de stockage de 250 tonnes avec aire d'abattage	Dori	2	85	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Magasins de stockage de 500 tonnes au profit de la SONAGESS	Dori	1	27	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Magasins de stockage au profit de la SONAGESS	Oudalan; Séno; Soum; Yagha	9	115	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Réhabilitation de magasins au profit de la SONAGESS		3	23	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Construction de magasins de warrantage équipé avec aire de séchage	Yagha	2	44	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Construction de marché à bétail	Oursi	1	47	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Construction de marché à bétail	Sebba	1	100	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Aire d'abattage	Sebba, Markoye	2	20	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Parc de vaccination	Tongomayel	1	6	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Magasins d'aliments à bétail	Dori	1	6	0	0%	BAD (P2RS)	100%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Forages pastoraux	Sebba	1	6	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Forages pastoraux	Séno; Yagha	2	4	0	0%	BID (PRRIA)	100%
Latrines institutionnelles	Bani; Mansila; Koutoukou; Markoye	100	25	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Forages communautaires	Bani; Dori; Gorgadji; Koutoukou; Gorom-Gorom; Oursi, Tin-Akoff	12	84	0	0%	BAD (P2RS)	100%
Boulis	Dori; Tongomayel	3	42	0	0%	BAD (P2RS)	100%
AEPS solaire	Dori; Arbinda	2	94	0	0%	BAD (P2RS)	100%
sous-total MAAH			2439	0	0%	2439	100%
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT							
Elaborer le POS de la commune urbaine de Dori	Dori	1	58,96	59	100%	0	0
Réaliser le 1 ^{er} lotissement de communes rurales non encore aménagées	Oursi, Koutougou, Kelbo, Gorgadji, Solhan	5	139,53	140	100%	0	0
Elaborer le Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP) de capitale régionale (PTDIU)	Dori	1	50		0%	IDA	100%
sous-total MUH			248,49	199	80%	50	20%
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE							
<i>Programme Promotion de la Jeunesse</i>							
Organiser des sessions de formation des jeunes des MAJ en entrepreneuriat social et solidaire	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	4	4,1	4,1	100%		

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Organiser des sessions de formation des leaders des MAJ sur les conduites addictives des jeunes	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	4	4,1	4,1	100%		
Organiser des camps vacances éducatifs au profit des jeunes	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	4	8	8	100%		
<i>Programme de Formation de 10 000 jeunes par an aux Métiers</i>							
Former les jeunes aux métiers	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	520	52	52	100%		
<i>Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes</i>							
Engager des jeunes déscolarisés et non scolarisés dans les THIMO	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	250	51,3	51,3	100%		
Recruter et former des jeunes à la conduite polyvalente d'engins lourds des mines et des BTP	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	10	8	8	100%		
<i>Programme Opération Permis de Conduire</i>							
Former les jeunes au Permis de Conduire	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	185	27,3	27,3	100%		
Organiser des sessions de sensibilisation des jeunes sur le code de la route et la sécurité routière	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	4	1,3	1,3	100%		
<i>Programme d'Appui à l'Insertion socio-professionnelle des Jeunes Diplômés en fin de Cycle</i>							
Placer des jeunes en stage d'initiation à la vie professionnelle	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	25	2,3	2,3	100%		
Former des jeunes en Technique de Recherche d'Emploi et en TIC	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	25	0,5	0,5	100%		
Former des jeunes en entrepreneuriat	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	25	0,5	0,5	100%		
Accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets	Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	25	0,6	0,6	100%		
<i>Programme de Formation de 5 000 jeunes par an en Entrepreneuriat</i>							

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Organiser des cohortes de formation des jeunes en entrepreneuriat dans le cadre du PFE	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	250	48	48	100%		
<i>Programme d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes (PISJ)</i>							
Recruter des jeunes pour la réalisation d'activités HIMO	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	200	41,1	41,1	100%		
Doter des jeunes formés (sortants CPR et centres assimilés) aux métiers agricoles en équipement de production et en fonds de roulement d'installation	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba (3 par	66	52,8	52,8	100%		
sous-total MJFIP			301,9	301,9	100%	0	0%
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES							
Parc de vaccination (Complexe parc +forage)	Région du Sahel	8	144				
Marché à bétail	Région du Sahel	8	720			P1-P2RS, PRAPS, PCESA	
Forage	Région du Sahel	26	208	ETAT		PRAPS, P1P2RS, PNUD, PRRIA	
Boulis	Région du Sahel	7	490	Etat		PRAPS, P1-P2RS	
Unité de fabrique glace	Région du Sahel	1	50			P1-P2RS	100%
Débarcadère	Dori	5	25			P1-P2RS	100%
Centre de pesée	Dori et Tankougounadié	7	42			PAPSA	100%
Magasin pour aliment à bétail	Dori et Tankougounadié	6	102			PCESA PRAPS	100%
Aire d'abattage	Région du Sahel	10	200			PCESA, P1-P2RS, PRAPS	100%
Station aquacole	Région du Sahel	1	52			PAPSA	100%
Centre de collecte de lait	Dori	3	45			PAPSA	
Aménager les pistes à bétail	Dori et Arbinda	100 Km	50			PRAPS BRACED	100%
Construction de fenil	Région du Sahel	10	60			PAM	100%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Réhabiliter le forage Christine	Dori	1	13 000	Etat	100%		
Construire des postes vétérinaires pour le renforcement du dispositif de surveillance sanitaire du territoire	Seno et Yagha	2	40			PRAPS	100%
Réhabiliter des postes vétérinaires	Region du Sahel	8	80			PRAPS	100%
Unités d'embouche bovine et ovine	Région du Sahel	194	194			PAPSA	100%
Enclos	Région du Sahel	14	7			PAPSA FAO	
sous-total MRAH			15 509	13 842	89%	1 667	11%
MINISTERE DES SPORTS ET LOISIRS							
Achever le chantier du Stade Régional de Dori	Dori	1					
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES							
<i>Aménagement de pistes rurales</i>							
Ourou - Sampelga	Séno	28,7	608,3				
Tigou - Peukoye - Foulgou - Dangade - Dori	Séno	28	700				
Bourzanga - Silgadji	Soum	32,3	807,5				
Gorgadji - Tasmakat	Soum	38,6	965				
Arbinda - Gassiliki	Soum	28	700				
Emb RD 100 - Senokoy - Yalanga	Soum	9,7	242,5				
Boundoré (RD04) - Tankougounadié	Yagha	22	550				
Emb RD01 - Tiéna - Moussoua	Yagha	11,2	280				
Entretien périodique de routes							
Dori - sebba	Séno, Yagha	93,8	2 720,2				

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Arbinda - Gorgadji	Arbinda, Oulfo-alpha, Gorgadji	46,3	1 342,7				
Bitumage de routes							
Kongoussi - Djibo	Soum	96	12 732, 8				
Ouahigouya -Djibo (110 km) y compris la traversée de Djibo	Soum	110	18 246,1				
Etude de bitumage Djibo – Dori (195 km)		195					
Dori-Gorom-Gorom-Tambao (117 km)	Dori	117					
Aménagement de voirie	Oudalan, Yagha et Soum	26,5					
Etudes Sébba-Sampelga-Dori	Yagha, Séno	97					
sous-total MI			39 895	39 895			
MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE							
Former des adolescentes en compétences de vie courante et en santé de la reproduction	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	500	7,5			Banque Mondiale	
Doter des familles d'enfants victimes ou à risques de mariage de matériel agricole ou de production, d'animaux pour renforcer leurs unités économiques	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	100	30	0	0%	Banque Mondiale	100%
Doter des familles d'enfants victimes ou à risques de mariage de ressources pour la réalisation d'activités génératrices de revenus	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	100	30	0	0%	Banque Mondiale	100%
Former et placer en stage de perfectionnement des jeunes femmes en entrepreneuriat	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	200	36	36	100%	PSCE-BF	0%
Octroyer des ressources aux coordinations de femmes pour la prise en charge des femmes victimes de violences	Dori, Djibo, Gorom-Gorom et Sebba	26	5,2	5,2	100%	PIAF	0%
Pré-positionner des céréales et des produits alimentaires au profit des personnes déplacées,	Région du sahel	200	5	5,0	100%		0%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
exposées à l'insécurité alimentaire ou victimes de catastrophes ou de crises humanitaires							
Mettre à la disposition des personnes déplacées, exposées à l'insécurité alimentaire ou victimes de catastrophes ou de crises humanitaires du matériel de survie	Région du sahel	ff	10	10,0	100%		0%
Assurer la prise en charge des opérations de pré positionnement et de distribution des vivres (carburant, manutention)	Dori Djibo, Gorom Gorom et Sébba	ff	15	15,0	100%		0%
Appuyer le fonctionnement des démembrements du CONASUR (concertation, planification, suivi-évaluation, rapportage) au niveau régional, provincial et départemental	Région du sahel	ff	2	2,0	100%		0%
Appuyer les évaluations sur le terrain lors de la survenue des catastrophes et des crises humanitaires (sorties)	Région du sahel	5	1	1	100%		0%
sous-total MFSNF			126,7	59,2		67,5	
TOTAL COMPOSANTE "SOCIO-ECONOMIQUE"			85 496	73 279	86%	12 217	14%
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION							
Construire des bureaux/préfecture		4	200	200	100%		
Construire des résidences/préfet		4	200	201	101%		
Construire des bureaux/préfecture		4	168	168	100%	-	0%
Construire des résidences/préfet		4	168	168	100%	-	0%
Construire des bureaux/Haut commissariat (clôture)		2	70	70	100%	-	0%
Construire des résidences/Secrétaire Général de province		1	62	62	100%	-	0%
Réhabiliter les bureaux/préfecture		8	84	84	100%	-	0%
Réhabiliter les résidences/préfet		7	74	74	100%	-	0%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Réhabiliter les bureaux/Haut commissariat		2	42	42	100%	-	0%
Réhabiliter les résidences/Secrétaire Général de province		1	8	8	100%	-	0%
Réhabiliter les résidences/Haut commissaire		4	80	80	100%	-	0%
Réhabiliter les résidences/SGR		1	20	20	100%	-	0%
Réhabiliter les bureaux/gouvernorat		1	30	30	100%	-	0%
Réhabiliter les résidences/Gouverneur		1	30	30	100%	-	0%
Equiper les préfectures frontalières		4	50	50	100%	-	0%
Equiper les résidences de préfets frontaliers		4	50	50	100%	-	0%
Acquérir du matériel roulant à 4 roues au profit des SGP et des Préfets de la région du sahel les quatre départements de la région du Nord concernés (prioriser les départements frontaliers)		10	250	250	100%	-	0%
Equiper les services en matériels et mobiliers		10	125	125	100%	-	0%
Electrifier les préfectures et les résidences frontalières des préfets			-	-	100%	-	0%
TOTAL COMPOSANTE GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE			1 711	1 711	100%	0	0%
MINISTERE DE LA SECURITE							
Reconstruction du commissariat (en cours)	Baraboule	1	187	187	100%		
Reconstruction du CPD de DEOU (en cours, Financement projet Danois)	Deou	1	176	66	37,50%	110	62,50%

Actions/activités	Localisation	Quantité en 2017	Cout Total en 2017 (millions FCFA)	Financement			
				Budget de l'Etat	Part du Budget de l'Etat (%)	PTF	Part du PTF (%)
Reconstruction du CPD/PPF TITABE (en cours) Projet ACTF Japonais S/C Ambassade de France	Titabe	1	130		0,00%	130	100,00%
Construction d'un nouveau CPD/PPF TANKOGOUNADIE (en cours, Financement projet Danois)	Tankogounadie	1	176	66	37,50%	110	62,50%
Reconstruction du CPD Falangountou (en cours)	Falangountou	1	176	176	100%	-	0,00%
Reconstruction du CPD de Banh (MSECU)	Banh	1	176	176	100%	-	0,00%
Mûr de clôture de la DRPN SAHEL	Dori	1	8	8	100%	-	0,00%
Clôture CPD Markoye (en cours)	Markoye	1	35	35	100%	-	0,00%
Reconstruction du CPD de THIOU (Projet Danois)	Thiou	1	176	66	37,50%	110	62,50%
Réhabilitation du commissariat (en cours)	Tongomayel	1	99	99	100%		
TOTAL COMPOSANTE SECURITE PUBLIQUE ET DEFENSE			1 339	879	66%	460	34%
TOTAL			88 546	75 869	86%	12 677	14%

Tableau 5 : Programme d'actions prioritaires 2018-2020 par ministère

Activités	Financement		
	2018	2019	2020
COMPOSANTE 1 : SOCIO ECONOMIE			
Sous-composante infrastructures sociales de base			
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	12 226 790 000	6 735 800 000	4 221 880 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1 268 133 969	1 143 439 064	866 469 924
MINISTERE DE LA SANTE	6 799 000 000	6 216 000 000	5 179 020 001
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	0	20 000 000 000	0
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	6 254 000 000	30 061 840 000	9 310 180 000
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INNOVATION	4 152 013 133	4 379 121 983	515 686 583

Activités	Financement		
	2018	2019	2020
Sous-composante 2 : Infrastructures de soutien			
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES	58 486 040 723	11 862 777 000	75 525 000 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT	93 390 000	-	-
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES	34 638 689 911	0	0
MINISTRE DE L'ENERGIE	2 645 000 000	3 480 000 000	8 244 726 000
Sous-composante 3 : Création d'emplois et appuis aux initiatives			
MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT	4 835 650 000	6 146 625 000	4 791 625 000
MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	2 855 800 000	5 839 800 000	3 902 800 000
Sous-composante 4 : Infrastructures et équipements marchands			
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT	647 076 616	421 926 616	44 557 140

Activités	Financement		
	2018	2019	2020
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES	3 786 000 000	2 443 000 000	1 593 000 000
COMPOSANTE 2 : GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE			
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	1 362 610 000	901 500 000	257 500 000
COMPOSANTE 3 : SECURITE ET DEFENSE PUBLIQUE			
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS	23 200 000 000	17 947 212 000	11 500 000 000
MINISTERE DE LA SECURITE	5 845 017 667	5 888 177 667	5 338 681 667
COMPOSANTE 4 : GESTION DU PROGRAMME ET APPUI INSTITUTIONNEL			
CHARGES RECURRENTES	385 635 000	385 635 000	370 635 000

Tableau 6 : Simulation pour le traitement des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) avec le délai d'urgence pour la publicité . Scénario 1 : Sans plainte

Acteurs	Etape	Nombre de jours de traitement
DMP	Elaboration DAC	2
DG-CMEF	Traitement DG-CMEF y/c publication avis	2
	Délai de Publicité	7
DMP	Dépouillement (Ouverture, analyse et délibération)	3
DG-CMEF	Traitement DG-CMEF y/c publication résultats	3
DAF/Gestionnaire de crédits	Elaboration projet de contrat y/c Engagement	2
DG-CMEF	Traitement du projet de contrat par la DG-CMEF y/c son visa	2
Autorité d'Approbation	Approbation du contrat par l'Autorité compétente	1
Nombre total de jours		22

Tableau 7 : Simulation pour le traitement des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) avec le délai d'urgence pour la publicité . Scénario 2 : Avec plainte

Acteurs	Etape	Nombre de jours de traitement
DMP	Elaboration DAC	2
DG-CMEF/DCMEF	Traitement DG-CMEF y/c publication avis	2
	Délai de Publicité	7
Soumissionnaire	Période de saisine/ Plainte auprès de l'autorité contractante	2
DMP	Période de saisine/Réponse à la plainte	2
Soumissionnaire	Période de saisine/ Plainte auprès de l'ARCOP	2
ARCOP	Décision	3
DMP	Dépouillement (Ouverture, analyse et délibération)	3
DG-CMEF/DCMEF	Traitement DG-CMEF y/c publication résultats	3
Soumissionnaire	Période de saisine/ Plainte auprès de l'autorité contractante	2
DMP	Période de saisine/Réponse à la plainte	2
Soumissionnaire	Période de saisine/ Plainte auprès de l'ARCOP	2
ARCOP	Décision	3
DAF/Gestionnaire de crédits	Elaboration projet de contrat y/c Engagement	2
DG-CMEF/DCMEF	Traitement du projet de contrat par la DG-CMEF y/c son visa	2
Autorité d'Approbation	Approbation du contrat par l'Autorité compétente	1
Nombre total de jours		40